



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021 AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

### AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Jude, que le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau municipal, sis au 940, rue du Centre à Saint-Jude le 14 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions:

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe, J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Jude, ce 14 septembre 2018.

Josée Vendette,  
Directrice générale par intérim